

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 341 - Dénomination « esplanade Claude Luter » (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "esplanade Claude Luter" à la voie identifiée par l'indicatif FR/20, créée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Porte des Lilas », dans le 20e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "esplanade Claude Luter" est attribuée à la voie publique FR/20, commençant au numéro 5 voie Alphonse Loubat et finissant au numéro 8 place du Maquis du Vercors (20^e).